

2020-28

DÉPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE

046-214600603-20200925-2020\_28-DE  
Regu le 01/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020**

Convocation le 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes du bourg de Carnac, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

**Etaient présents :** Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

**Secrétaire de séance :** Anthony HENRAS

**CRÉATION DE POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la charge de travail pour l'entretien de la commune, il convient de renforcer le temps de travail du service technique.

Monsieur Le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à **temps complet, soit 35h hebdomadaires**, pour l'entretien de la commune à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

**Vu** le tableau des emplois,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,**

- d'**ADOPTER** la proposition du Maire
- de **MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,
- d'**INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

POUR: 11

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Fait et délibéré en séance publique,  
les jours, mois et années dessus.  
Cet acte a été publié le 02/10/2020  
Le Maire, Mathieu MOLINIE



À CARNAC-ROUFFIAC,  
Le 25 SEPTEMBRE 2020  
Le Maire, Mathieu MOLINIE

